

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept décembre à dix heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du Syndicat Mixte à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)	X	
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)	X	
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture017-200073690-20221227-D2022_18-DE
Reçu le 09/01/2023

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2022/18

OBJET : Remboursement des dépenses réglées personnellement pour le compte de la collectivité par la Directrice Administrative et Financière du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente

Considérant que le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente ne dispose pas encore de carte achat et de carte affaires,

Considérant les frais postaux et de déplacement réglés personnellement pour le compte de la collectivité par le Président, la Directrice Générale et de la Directrice Administrative et Financière du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Considérant la nécessité d'autoriser à titre exceptionnel le remboursement des dépenses réglées personnellement pour le compte de la collectivité par la Directrice Administrative et Financière du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- D'autoriser à titre exceptionnel le remboursement des sommes réglées personnellement pour le compte de la collectivité à :
 - ✓ Myriam CONILCOMBEAU : frais postaux pour 23,55 €

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS